

## eCH-0212 Annonces de mutations UPI à des tiers

<b>Nom</b>	Annonces de mutations UPI à des tiers
<b>eCH-nombre</b>	eCH-0212
<b>Catégorie</b>	Norme
<b>Stade</b>	<b>Défini</b>
<b>Version</b>	1.0
<b>Statut</b>	Approuvé
<b>Date de décision</b>	2018-09-05
<b>Date de publication</b>	2018-09-13
<b>Remplace version</b>	-
<b>Condition préalable</b>	eCH-0044, eCH-0058 et eCH-0084
<b>Annexes</b>	eCH-0212-1-0.xsd eCH-0212_broadcast_1-0.xml
<b>Langues</b>	Allemand (original), français (traduction)
<b>Auteurs</b>	Annonces Hanspeter Naef, Centrale de compensation, <a href="mailto:hanspeter.naef@zas.admin.ch">hanspeter.naef@zas.admin.ch</a>
<b>Éditeur / Distribution</b>	Association eCH, Mainaustrasse 30, case postale, 8034 Zurich T 044 388 74 64, F 044 388 71 80 <a href="http://www.ech.ch">www.ech.ch</a> / <a href="mailto:info@ech.ch">info@ech.ch</a>

### Condensé

La Centrale de compensation (CdC) est compétente pour délivrer et gérer le numéro d'assuré à 13 chiffres de l'AVS (NAVS13). La CdC gère à cette fin une base de données des personnes baptisée «UPI» qui, outre le NAVS13, enregistre également les attributs démographiques des personnes. La norme concernant les interfaces eCH-0212 décrit la diffusion à des tiers des mutations dans l'UPI que la CdC envoie à tous les clients abonnés. Les mutations traitées sont celles qui modifient le statut du NAVS13 ou les attributs démographiques d'une personne dans l'UPI. La diffusion des mutations du statut d'un identificateur sectoriel

de personne n'est pas couvert par cette norme, cette question étant réglée par la norme concernant les interfaces eCH-0215.

## Sommaire

<b>1</b>	<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
1.1	Statut.....	5
1.2	Champ d'application .....	5
1.3	Notation .....	6
<b>2</b>	<b>Modélisation</b> .....	<b>7</b>
2.1	Statut diagramme du NAVS13.....	7
2.2	Mutations annoncées.....	8
2.3	Modèle de données au niveau du NAVS13.....	8
2.4	Modèle de données dans le cadre du transfert.....	9
2.5	Processus pris en charge.....	11
<b>3</b>	<b>Procédure</b> .....	<b>12</b>
3.1	Procédure d'inscription .....	12
3.2	Sélection des mutations pertinentes .....	12
3.3	Variante possible pour le contenu de l'annonce.....	12
3.3.1	Dénominateur commun des variantes .....	13
3.3.1.1	Désactivation d'un NAVS13 .....	14
3.3.1.2	Annulation d'un NAVS13.....	14
3.3.2	Annonces sans attributs démographiques.....	14
3.3.3	Annonces avec les attributs démographiques .....	15
<b>4</b>	<b>Structure des données</b> .....	<b>15</b>
4.1	Racine .....	15
4.2	content.....	16
4.3	dateInterval.....	16
4.3.1	Ordre correct d'une série d'annonces .....	17
4.3.2	Ordre correct des mutations à l'intérieur d'une annonce.....	17
4.4	inactivationOfAhvvn .....	18
4.5	cancelationOfAhvvn.....	18
4.6	changeInDemographics.....	19
<b>5</b>	<b>Considérations de sécurité</b> .....	<b>19</b>
<b>6</b>	<b>Exclusion de responsabilité/ Droits de tiers</b> .....	<b>20</b>
<b>7</b>	<b>Droits de tiers</b> .....	<b>20</b>
	<b>Annexe A – Références &amp; bibliographie</b> .....	<b>21</b>
	<b>Annexe B – Collaboration &amp; vérification</b> .....	<b>21</b>
	<b>Annexe C – Abréviations &amp; glossaire</b> .....	<b>21</b>
	<b>Annexe D – Liste des illustrations</b> .....	<b>21</b>
	<b>Annexe E – Liste des tableaux</b> .....	<b>22</b>

---

**Annexe F – Schémas importés .....22**

## **Remarque**

En vue d'une meilleure lisibilité et compréhension, seul le genre masculin est utilisé pour la désignation des personnes dans le présent document. Cette formulation s'applique également aux femmes dans leurs fonctions respectives.

# 1 Introduction

## 1.1 Statut

*Approuvé:* Le document a été approuvé par le comité d'experts. Il a pouvoir normatif pour le domaine d'utilisation défini dans le domaine de validité donné.

## 1.2 Champ d'application

La mise à jour de données personnelles aussi actuelles que possible constitue un prérequis majeur à l'efficacité de l'administration dans le cadre de l'harmonisation des registres. C'est à cette fin que l'article 5 de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR) a notamment été introduit. Cet article stipule: «Les registres doivent contenir des données actuelles, exactes et complètes par rapport à l'ensemble des personnes visées.» La mise à jour des registres avec des données personnelles actuelles nécessite qu'ils soient mis au courant des mutations. C'est à cet effet qu'a été introduite la norme concernant les données eCH-212. Elle permet aux clients UPI d'être mis au courant des mutations effectuées dans l'UPI. La communication repose sur un scénario de Broadcast ou diffusion. Les clients ayant souscrit un abonnement reçoivent, à intervalle réguliers, des annonces eCH-0212 répertoriant les mutations suivantes constatées dans l'UPI sur une période donnée:

- 1) Changement de statut d'un NAVS13
- 2) Changement des attributs démographiques d'une personne dans l'UPI. Les attributs concernés sont ceux qui sont cités à l'article 133bis du règlement AVS: nom de famille, nom de célibataire, prénoms, sexe, date de naissance, date de décès, lieu de naissance, nationalité, noms de famille et prénoms des parents.

La norme eCH-0212 permet donc aux clients UPI d'être régulièrement informés des modifications dans l'UPI. Dans le cadre d'une synchronisation des données complète avec l'UPI, y recourir ne fait sens qui si précédé d'une comparaison initiale. La norme eCH-0086 (UPI Compare Interface) par exemple est employée à cette fin [1]. Ainsi est-il possible de mettre à jour et d'actualiser régulièrement l'ensemble des données personnelles d'un client UPI.

Les clients UPI, qui ne sont pas soumis à la LHR, peuvent eux aussi profiter des normes eCH-0212 et eCH-0086 (UPI Compare Interface).

Tous les utilisateurs systématiques reconnus du NAVS13 sont en principe autorisés à s'abonner au eCH-0212 Broadcast auprès de la CdC. La liste des utilisateurs systématiques de NAVS13 et les instructions relatives aux demandes d'abonnement sont publiées sur les sites Internet de la CdC [2].

Les normes eCH-0212 et eCH-0215 ont plusieurs points communs, il s'agit dans les deux cas d'un Broadcast des mutations dans l'UPI. La différence se situe dans l'identificateur de personne utilisé:

- Dans la norme eCH-0212, le NAVS13 est utilisé comme identificateur de personne. Cette norme convient donc aux clients UPI utilisant le NAVS13 comme identificateur de personne.
- La norme eCH-0215 préconise quant à elle l'utilisation d'un identificateur sectoriel de personne (SPID), basé sur le NAVS13. Cette norme convient donc aux clients UPI ayant recours au SPID comme identificateur de personne.

Les clients, ayant à la fois le NAVS13 et un SPID comme identificateur de personne, doivent utiliser les normes eCH-0212 et eCH-0215 pour conserver la synchronisation avec l'UPI. Dans ce cas précis, le client reçoit en double les mutations des attributs démographiques de personnes qui, outre leur NAVS13, possèdent également un SPID. Les informations étant identiques dans les deux cas (à l'exception de l'identificateur de personne), le client peut choisir selon quelle norme il veut se procurer les informations concernant les mutations des attributs démographiques.

## 1.3 Notation

Les directives dans le présent document sont indiquées selon la terminologie de [RFC2119]. Dans ce contexte, les expressions suivantes apparaissant en LETTRES MAJUSCULES en tant que mots, ont les significations suivantes:

**IMPÉRATIF:** Le responsable doit réaliser l'objectif.

**RECOMMANDÉ:** Le responsable peut pour des raisons importantes renoncer à la réalisation de l'objectif.

**FACULTATIF:** Le responsable est libre de choisir s'il souhaite réaliser l'objectif ou non.

## 2 Modélisation

### 2.1 Statut diagramme du NAVS13

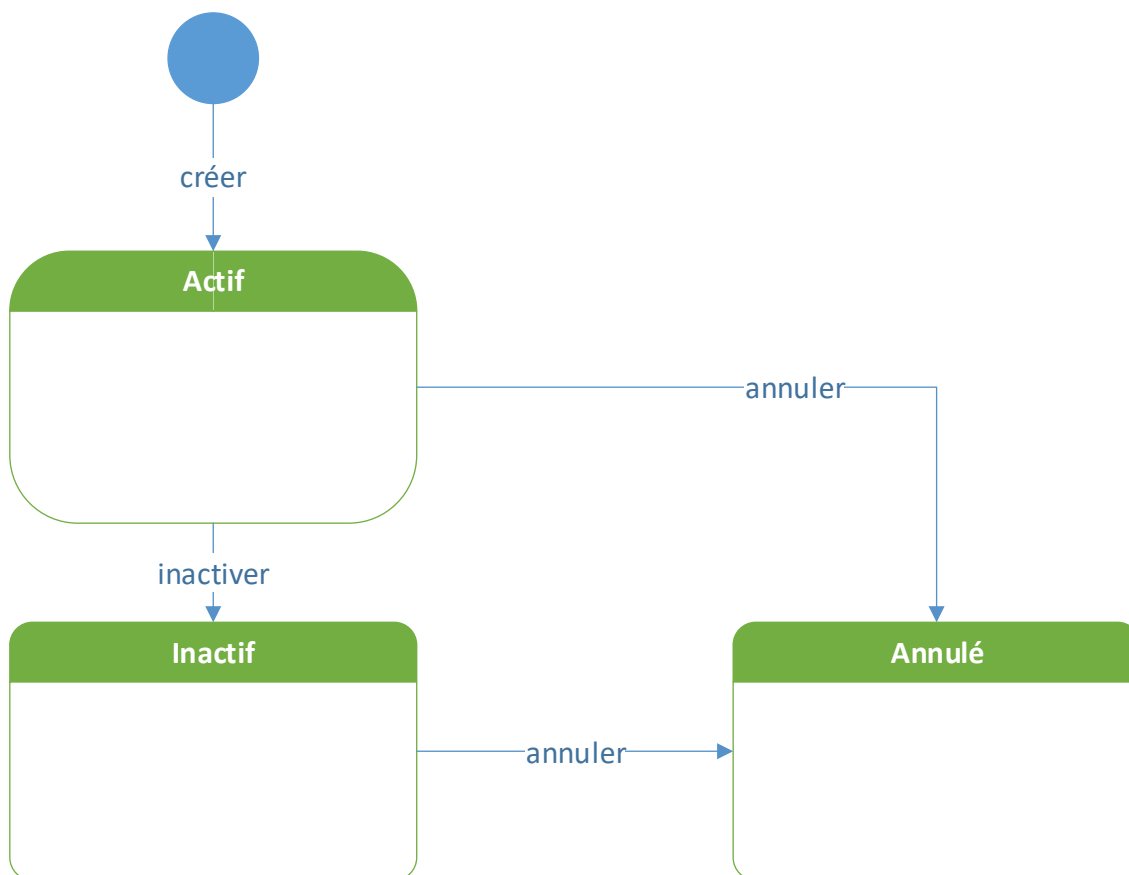


Figure 1: Diagramme de statut du NAVS13

Les statuts du NAVS13 sont définis comme suit:

**Actif:** un NAVS13 est actif lorsqu'il sert de NAVS13 de référence d'une personne dans l'UPI. Une personne dans l'UPI ne peut avoir qu'un seul NAVS13 actif. Dans quelques (rares) cas, une personne physique peut détenir deux NAVS13 actifs voire plus. Une fois l'anomalie repérée, un seul NAVS13 conserve le statut «actif». L'autre/les autres numéro(s) passe(nt) immédiatement au statut «inactif».

**Inactif:** un NAVS13 inactif (comme un NAVS13 actif) permet encore d'identifier sans ambiguïté une personne dans l'UPI. Une personne dans l'UPI ne pouvant avoir qu'un seul NAVS13 actif, lorsqu'une personne s'est vu attribuer par erreur deux NAVS13 actifs, l'un des deux NAVS13 doit être désactivé. Un NAVS13 inactif ne peut plus être actif.

**Annulé:** un NAVS13 annulé ne permet pas d'identifier sans ambiguïté une personne. On peut supposer alors que les données enregistrées sous un NAVS13 annulé ont bien été attribuées à la bonne personne. Un NAVS13 annulé conserve ce statut indéfiniment. Un NAVS13 peut ainsi être annulé par exemple lorsqu'il a été constaté qu'un même NAVS13 était utilisé par inadvertance par deux personnes physiques. Des telles anomalies sont très rares.

Vous trouverez de plus amples renseignements concernant le statut du NAVS13 sur le site Web de la CdC [2].

## 2.2 Mutations annoncées

On distingue trois types de mutations annoncées via eCH-0212:

- Désactivation d'un NAVS13: il s'agit du passage du NAVS13 du statut «Actif» à "Inactif».
- Annulation d'un NAVS13: il s'agit du passage du NAVS13 au statut «Annulé»
- Mutation des attributs démographiques d'une personne dans l'UPI: il s'agit d'une modification portant sur au moins l'un des attributs démographiques d'une personne précisée cités au § 1.2 .

## 2.3 Modèle de données au niveau du NAVS13

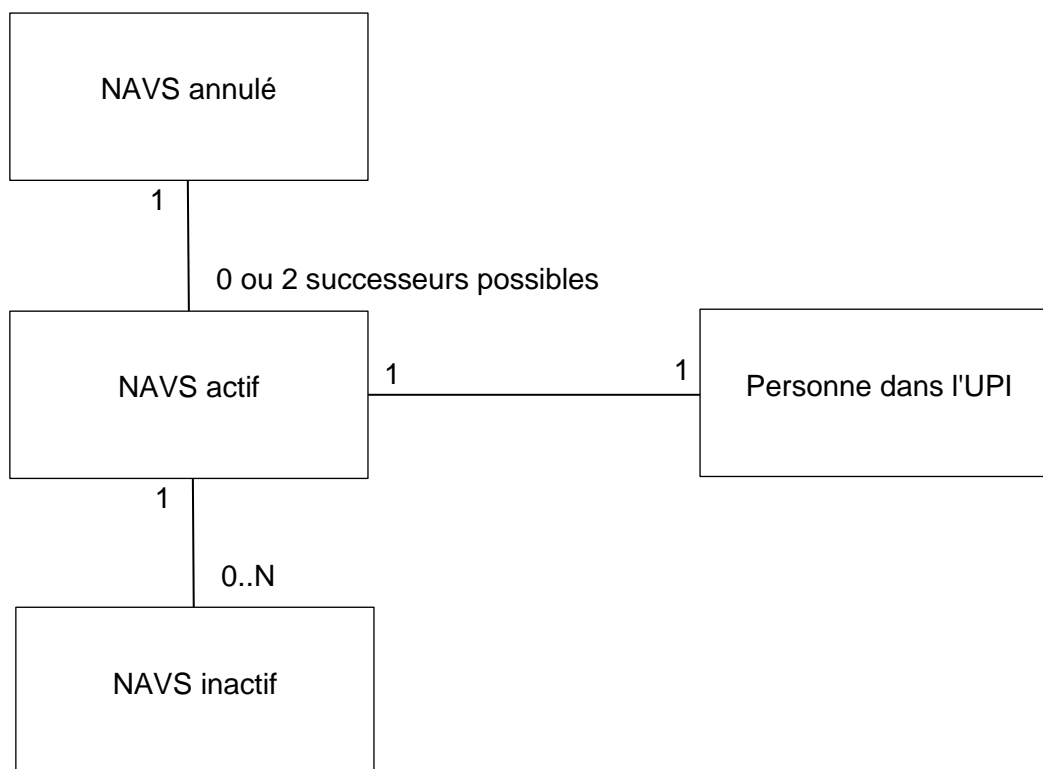


Figure 2: Modèle de données au niveau du NAVS13

Les principales propriétés du modèle de données au niveau du NAVS13 sont les suivantes:

- A chaque personne dans l'UPI correspond exactement un NAVS13 actif et inversement, à chaque NAVS13 actif correspond une personne dans l'UPI.



- Un ou plusieurs NAVS13 inactifs peuvent être associés à un même NAVS13 actif. Chaque NAVS13 inactif est associé à exactement un NAVS13 actif.
- Lorsque, par inadvertance, un même NAVS13 a été attribué à deux personnes différentes et que cette erreur est constatée, le NAVS13 est tout bonnement annulé et chacune des deux personnes se voit attribuer un nouveau NAVS13 actif. Dans un tel cas de figure, le NAVS13 annulé est associé à deux NAVS13 actifs.

## 2.4 Modèle de données dans le cadre du transfert

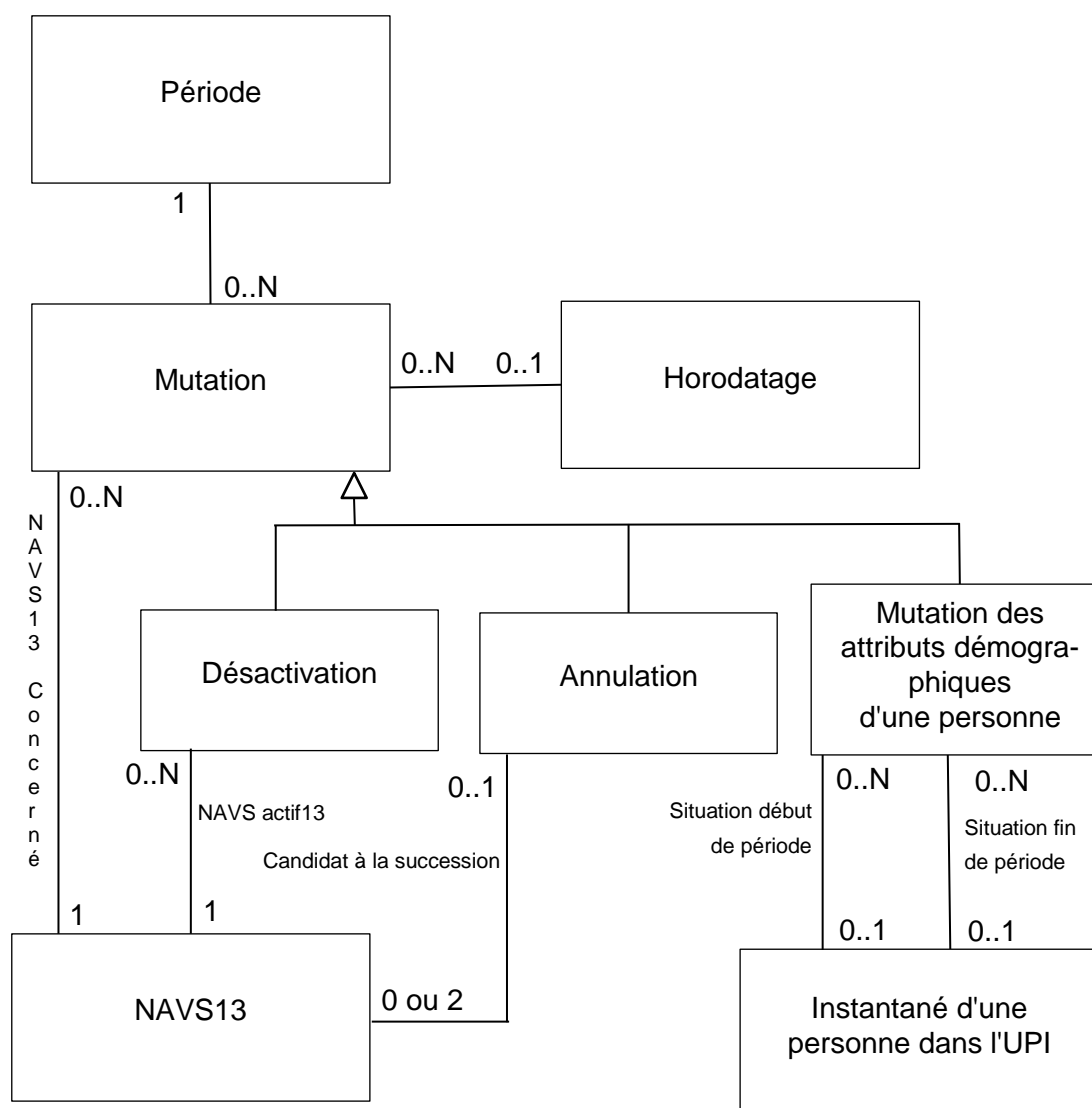


Figure 3: Modèle de données dans le cadre du transfert

Une annonce eCH-0212 repose toujours sur une période pendant laquelle se sont produites les mutations annoncées. La période se compose de deux jours: 1) le jour où la période débute, et 2) le jour où la période s'achève. Ces deux jours font également partie de cette pé-

riode. Les périodes de deux annonces distinctes ne s'entrecoupent jamais. L'ordre des périodes est établi de manière à exclure tout battement entre deux périodes (voir les paragraphes 4.3 dateInterval). Dans la pratique, une période est de courte durée. Durée typique: 1) un jour ouvré ou 2) un weekend plus un jour ouvré.

Une mutation est dotée d'un horodatage qui se trouve dans une période précise. Le numéro NAVS13 concerné par la mutation est associé à chacune de ces mutations. Les objets complémentaires potentiellement utiles pour le destinataire sont joints à la mutation. Le type d'objets complémentaires dépend du type de mutation, il est décrit dans le tableau ci-dessous.

Type de mutation	NAVS13 concerné par la mutation	Objets complémentaires
Désactivation d'un NAVS13	NAVS13 qui a été désactivé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• NAVS 13 actif qui est associé au NAVS13 inactif</li> </ul>
Annulation d'un NAVS13	NAVS13 qui a été annulé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lorsque, par inadvertance, un même NAVS13 a été attribué à deux personnes différentes et que cette erreur est constatée, le NAVS13 est tout bonnement annulé et chacune des deux personnes se voit attribuer un nouveau NAVS13 actif. Ces deux nouveaux NAVS13 peuvent être associés à une annonce d'annulation.</li> </ul>
Mutation des attributs démographiques d'une personne dans l'UPI	NAVS13 actif de la personne concernée par la mutation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attributs démographiques de la personne, situation en début de période (facultatif).</li> <li>• Attributs démographiques de la personne, situation en fin de période (facultatif).</li> </ul>

Tableau 1: Objets associés à un type précis de mutation

## 2.5 Processus pris en charge

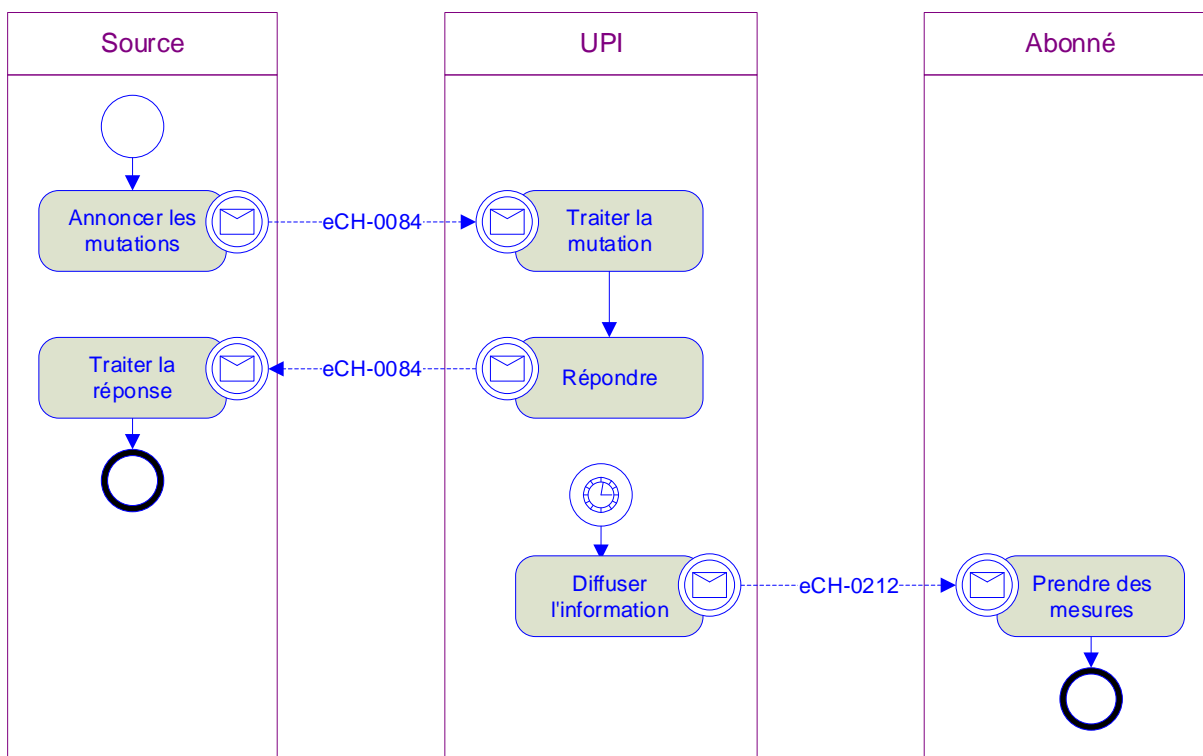


Figure 4: Processus pris en charge

L'UPI agrège et consolide les annonces eCH-0084 qui lui sont fournies par différentes sources. Les mutations des données de référence, qui en découlent pour une personne dans l'UPI, sont périodiquement transmises à toutes les institutions qui se sont abonnées au service de diffusion eCH-0212 (Broadcast Service). Dans la figure ci-dessus, ces institutions sont désignés par le terme d'abonnés. La périodicité typique d'une diffusion est d'une fois par jour ouvré.

Chaque broadcast eCH-0212 contient une période indiquant le laps de temps au cours duquel s'est produite la mutation. Cette période permet de traiter les annonces eCH-0212 dans le bon ordre chronologique.

## **3 Procédure**

### **3.1 Procédure d'inscription**

Les clients UPI souhaitant obtenir une annonce eCH-0212 doivent s'abonner auprès de la CdC. La procédure correspondante est expliquée sur le site Web de la CdC [3]. Lorsqu'il s'abonne, le client doit préciser à partir de quand il souhaite recevoir l'annonce de mutation. Cette date ne doit être déjà passée. A compter de cette date, le client reçoit une annonce chaque jour ouvré. Les éventuelles mutations, qui se sont produites un dimanche ou un jour férié, sont annoncées lors de la livraison suivante (voir point 4.3 pour de plus amples renseignements à ce sujet). Cette règle s'applique également en cas de fenêtre de maintenance ou de panne imprévisible d'une durée supérieure à un jour.

Lors de l'annonce, le client et la CdC peuvent convenir de l'une des trois variantes décrites au chapitre 3.3 concernant le contenu de l'annonce. La variante choisie vaut alors pour toutes les annonces que reçoit le client. Lorsqu'un client veut changer de variante, il doit au préalable se désabonner de la variante en vigueur et s'abonner à la nouvelle. Dans la pratique, la liste des variantes autorisées pour un client est limitée pour des raisons relevant de la protection des données. Les critères précis de sélection des variantes possibles sont décrits dans le règlement de traitement [3].

### **3.2 Sélection des mutations pertinentes**

Une annonce eCH-0212 contient toutes les mutations qui se sont produites dans l'UPI au cours d'une période précise. Le destinataire doit donc, au moyen du NAVS13, sélectionner les mutations, qui le concernent, et ignorer les autres. Cette sélection ne peut être effectuée du côté de l'UPI, car la CdC ne sait pas quel client gère quel NAVS13.

### **3.3 Variante possible pour le contenu de l'annonce**

Pour des raisons de protection des données, le contenu de l'information concernant les attributs démographiques d'une personne dans une annonce UPI dépend du destinataire. Le tableau ci-dessous décrit les trois variantes possibles.

Numéro	Informations présentes dans l'annonce concernant les attributs démographiques d'une personne	Exemples
1	L'annonce ne contient pas la moindre information concernant les attributs démographiques (élément <i>changeInDemographics</i> toujours absent).	Le destinataire ne souhaite aucune information concernant les attributs démographiques.
2	Dans le cas d'une mutation des attributs démographiques, l'annonce contient uniquement le NAVS13 (éléments <i>personFromUPIBefore</i> et <i>personFromUPIAfter</i> toujours absents).	Seule une infime proportion des mutations dans l'UPI concernant les attributs démographiques présente un intérêt pour le destinataire. Ce dernier consulte le NAVS13, pour lequel il a sollicité l'UPI, afin d'obtenir les attributs démographiques à partir de la liste des NAVS13 dans l'annonce sous laquelle s'est produite une mutation concernant les attributs démographiques (voir § 3.2.2).
3	L'annonce contient des informations complètes concernant les attributs démographiques d'une personne.	<p>1) Le destinataire gère déjà, dans sa base de données, une grande partie des personnes dont les données sont présentes dans l'annonce de diffusion.</p> <p>2) Pour des raisons relevant de la protection des données, il est préférable que l'UPI ne sache pas qui figure dans le registre du destinataire.</p>

Tableau 2: Les trois variantes possibles d'informations concernant les attributs démographiques d'une personne

### 3.3.1 Dénominateur commun des variantes

La variante 1 (selon la numérotation du tableau ci-dessus) prévoit que le destinataire reçoive:

- une période précise
- la liste des désactivations de NAVS13 ayant eu lieu dans l'UPI au cours d'une période précise
- la liste des annulations de NAVS13 ayant eu lieu dans l'UPI au cours d'une période précise

Les deux autres variantes impliquent que le destinataire reçoit, outre les données de la variante 1, les informations portant sur les mutations des attributs démographiques, ayant eu lieu dans l'UPI au cours d'une période précise.

### 3.3.1.1 Désactivation d'un NAVS13

L'annonce de la désactivation d'un NAVS13 contient notamment le NAVS13 désactivé et le NAVS13 actif qui lui est associé.

**[IMPÉRATIF]:** si le destinataire n'inclut pas le NAVS13 désactivé dans sa base de données, il doit ignorer les données annoncées pour cette désactivation.

**[RECOMMANDÉ]:** si le destinataire inclut le NAVS13 désactivé dans sa base de données, il devrait le remplacer par le NAVS13 actif.

### 3.3.1.2 Annulation d'un NAVS13

L'annonce d'une annulation d'un NAVS13 contient notamment le NAVS13 annulé et, à titre facultatif, deux NAVS13. La présence de ces deux numéros facultatifs signifie que le NAVS13 a été annulé parce que deux personnes physiques partageaient par erreur ce même numéro. Les deux NAVS13 sont ceux qui ont été créés de nouveau afin de rectifier cette erreur et attribués aux deux personnes concernées.

**[IMPÉRATIF]:** dans le cas où le destinataire n'inclut pas le NAVS13 annulé dans sa base de données, il doit ignorer les données annoncées pour cette annulation.

**[IMPÉRATIF]:** dans le cas où le destinataire inclut le NAVS13 annulé dans sa base de données, il doit effacer ce numéro dans sa base de données (un effacement logique est suffisant). Le destinataire doit partir du principe que les données qu'il enregistre sous le NAVS13 ne sont éventuellement pas attribuées à la bonne personne.

**#[FACULTATIF]:** dans le cas où le destinataire a dû effacer un NAVS13 dans sa base de données, il peut rechercher le nouveau NAVS13 dans l'UPI pour la personne concernée. La recherche peut par exemple être lancée au moyen d'une opération eCH-0085:searchPerson. Dans le cas où l'annonce de mutation contient les deux nouveaux NAVS13, le résultat de la recherche peut être croisé avec ces deux nouveaux NAVS13 et ainsi éventuellement limité.

Dans ces cas précis, l'attribution du NAVS13 devrait être traitée avec une grande prudence, car une telle situation peut s'expliquer par le fait que les données UPI de deux personnes présentent des caractéristiques très similaires.

## 3.3.2 Annonces sans attributs démographiques

Dans la variante 2, aucun attribut démographique n'est envoyé, contrairement aux NAVS13 ayant fait l'objet d'une mutation d'attributs démographiques au cours d'une période précise, qui eux sont envoyés.

**[IMPÉRATIF]:** dans le cas où le destinataire n'inclut pas le NAVS13, qui a fait l'objet d'une mutation des attributs démographiques, dans sa base de données, il doit ignorer ce NAVS13.

**[RECOMMANDÉ]:** dans le cas où le destinataire inclut dans sa base de données le NAVS13, qui fait l'objet d'une mutation des attributs démographiques, il devrait mettre à jour ses données.

Le clients UPI peut actualiser ses données en procédant à une comparaison UPI. Dans un souci de réduire la quantité d'annonces, il est opportun, dans certains cas, de regrouper les différentes requêtes dans une seule et même annonce. Selon les besoins, une annonce eCH-0085 ou eCH-0086 peut être envoyée:

- L'opération eCH-0085:listOfGetInfoPerson est idéale pour la mise à jour de tous les attributs figurant dans l'UPI.
- L'opération eCH-0086:compareData est idéale pour la comparaison d'une partie des attributs démographiques.

**[IMPÉRATIF]:** les données personnelles, que le client UPI envoie à l'UPI dans une annonce, ne doivent porter que sur des personnes que le client UPI inclut déjà dans sa base de données.

### 3.3.3 Annonces avec les attributs démographiques

Outre les données déjà présentes dans la variante 2, la variante 3 contient les attributs démographiques d'une personne ayant fait l'objet de mutations au cours d'une période précise. Les attributs démographiques sont toujours présents dans leur état de fin de période. Les attributs démographiques dans leur état du début de période ne sont présents que si la personne figurait déjà dans l'UPI au début de la période et que le retour au début de la période est sans ambiguïté.

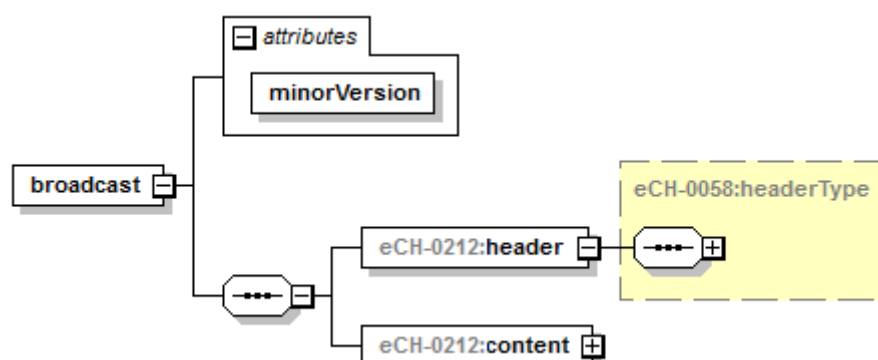
**[IMPÉRATIF]:** dans le cas où le destinataire n'inclut pas dans sa base de données le NAVS13, sous lequel une mutation des attributs démographiques a eu lieu, il doit ignorer les données envoyées par cette mutation.

**[RECOMMANDÉ]:** dans le cas où le destinataire inclut dans sa base de données le NAVS13, sous lequel une mutation des attributs démographiques a eu lieu, il devrait actualiser ses données.

## 4 Structure des données

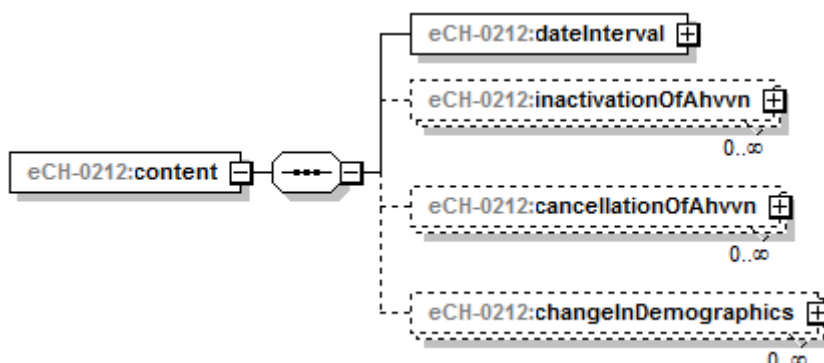
Le Header de l'annonce repose sur la norme eCH-0058. Les attributs démographiques d'une personne sont représentés au moyen de la norme eCH-0084.

### 4.1 Racine



L'élément racine d'une diffusion est appelé broadcast, il a un attribut numérique obligatoire minorVersion, il contient la version minor du schéma XSD. L'élément header est de type eCH-0058:headerType. Le contenu substantiel de l'annonce se trouve dans le content Block.

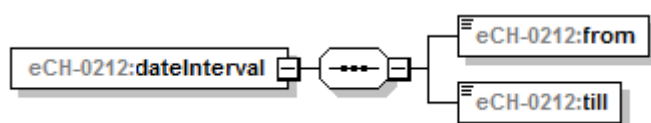
## 4.2 content



Les éléments dans ce bloc ont la signification suivante:

- `dateInterval`: période au cours de laquelle les mutations annoncées ont eu lieu (impératif), voir ci-après pour une définition détaillée.
- `inactivationOfAhvvn`: annonce d'un NAVS13 désactivé (facultatif, peut être récurrent), voir ci-après pour une définition détaillée.
- `cancellationOfNAVS`: annonce d'un NAVS13 annulé (facultatif, peut être récurrent), voir ci-après pour une définition détaillée.
- `changeInDemographics`: annonce d'une modification dans les attributs démographiques d'une personne (facultatif, peut être récurrent), voir ci-après pour une définition détaillée.

## 4.3 dateInterval



Cet élément se compose des éléments suivants:

- `from`: date du début de la période couverte (impératif), `xs:date`. Cette date est également incluse dans la période.
- `till`: date de la fin de la période couverte (impératif), `xs:date`. Cette date est également incluse dans la période.

Dans le cadre d'une synchronisation avec l'UPI, l'ordre des mutations traitées est important. Cela signifie que:

- 1) les annonces entrantes doivent être traitées dans le bon ordre.



- 2) les mutations à l'intérieur d'une annonce doivent être traitées dans le bon ordre.

### 4.3.1 Ordre correct d'une série d'annonces

Les annonces de diffusion ou broadcast arrivent en général dans le bon ordre. Toutefois, l'ordre du traitement étant extrêmement important et un éventuel problème lors du transfert ne pouvant être exclu, la période indiquée dans l'annonce doit être contrôlée.

**[IMPÉRATIF]:** pour que les annonces de diffusion soient traitées dans le bon ordre, la date dans l'élément *from* de l'annonce à traiter (dans le premier exemple *from=2016-12-13*) doit se trouver exactement un jour après la date dans l'élément *till* de l'annonce précédemment traitée (dans le premier exemple *till=2016-12-12*) (sauf si l'on traite une annonce de diffusion pour la première fois).

#### Exemples:

- 1) Exemple où la chronologie des annonces est respectée

Intervalle de temps qui a été annoncé le 13.12.2016:

```
<eCH-0212:dateInterval>  
  <eCH-0212:from>2016-12-10</eCH-0212:from>  
  <eCH-0212:till>2016-12-12</eCH-0212:till>  
</eCH-0212:dateInterval>
```

Intervalle de temps qui a été annoncé le 14.12.2016:

```
<eCH-0212:dateInterval>  
  <eCH-0212:from>2016-12-13</eCH-0212:from>  
  <eCH-0212:till>2016-12-13</eCH-0212:till>  
</eCH-0212:dateInterval>
```

- 2) Exemple où la chronologie des annonces n'est pas respectée

Intervalle de temps qui a été annoncé le 13.12.2016:

```
<eCH-0212:dateInterval>  
  <eCH-0212:from>2016-12-10</eCH-0212:from>  
  <eCH-0212:till>2016-12-12</eCH-0212:till>  
</eCH-0212:dateInterval>
```

Intervalle de temps qui a été annoncé le 15.12.2016:

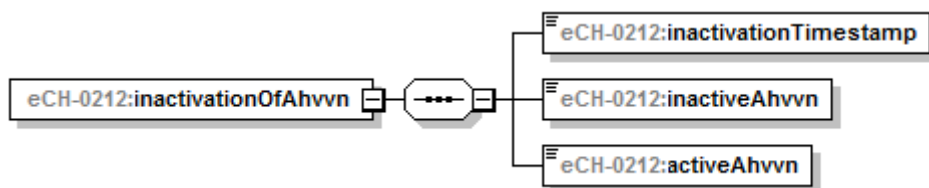
```
<eCH-0212:dateInterval>  
  <eCH-0212:from>2016-12-14</eCH-0212:from>  
  <eCH-0212:till>2016-12-14</eCH-0212:till>  
</eCH-0212:dateInterval>
```

Dans ce deuxième exemple, l'annonce, qui a été envoyée le 14.12.2016, a été manquée. L'annonce du 15.12.2016 ne doit pas être traitée avant l'annonce du 14.12.2016.

### 4.3.2 Ordre correct des mutations à l'intérieur d'une annonce

**[IMPÉRATIF]:** pour traiter les mutations à l'intérieur d'une annonce de diffusion dans le bon ordre, elles doivent être traitées dans l'ordre dans lequel elles apparaissent dans l'annonce.

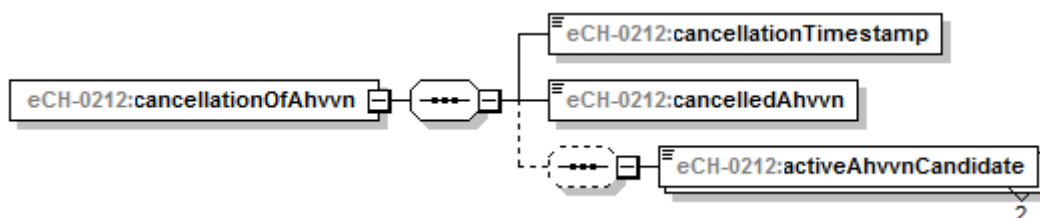
## 4.4 inactivationOfAhvvn



Un élément inactivationOfAhvvn se compose des éléments suivants:

- inactivationTimestamp: horodatage auquel a eu lieu la désactivation (impératif), xs:dateTime
- inactiveAhvvn: NAVS désactivé<sup>13</sup> (impératif), eCH-0044:vnType
- Ahvvnactif: NAVS13 actif qui remplace le NAVS13 désactivé (impératif), eCH-0044:vnType

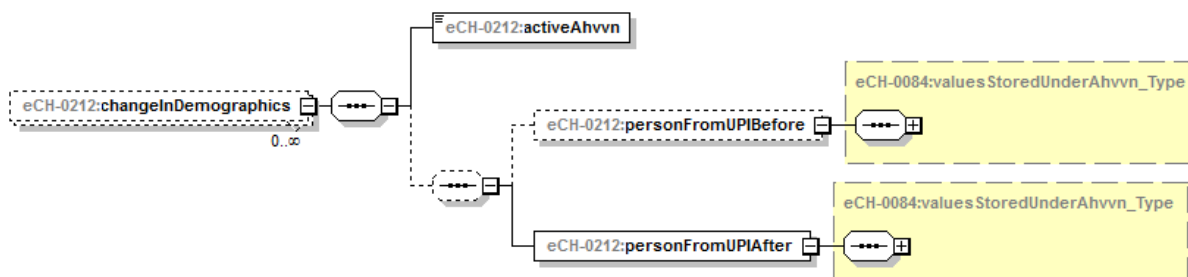
## 4.5 cancelationOfAhvvn



Un élément cancelationOfAhvvn se compose des éléments suivants:

- cancellationTimestamp: horodatage auquel a eu lieu l'annulation (impératif), xs:dateTime
- cancelledAhvvn: NAVS13 annulé (impératif), eCH-0044:vnType
- activeAhvvnCandidate: la présence de cette séquence signifie qu'exactly deux personnes partageaient le même NAVS13 désormais annulé (cancelledAhvvn), exactly deux nouveaux NAVS13 ont été générés, (facultatif, uniquement annoncé par paire), eCH-0044:vnType.

## 4.6 changeInDemographics



Cet élément est envoyé uniquement dans le cas où le destinataire l'a explicitement exigé lors de l'annonce pour cette prestation de services.

Un élément changeInDemographics se compose des éléments suivants:

- Ahvvnactif: NAVS13 actif de la personne(impératif), eCH-0044:vnType
- lorsque la protection des données autorise la livraison d'attributs démographiques (voir chapitre 3.3), l'annonce contient alors les éléments supplémentaires suivants:
  - personFromUPIBefore: les attributs démographiques de la personne au début d'une période précise (facultatif, dans la mesure où la personne figure déjà dans l'UPI au début de la période et où le retour au début de la période est sans ambiguïté, cette information est livrée de manière impérative), eCH-0084:valuesStoredUnderAhvvn\_Type
  - personFromUPIAfter: attributs démographiques de la personne à la fin d'une période précise (impératif), eCH-0084:valuesStoredUnderAhvvn\_Type. Cet élément est doté de l'horodatage lastUpdateTimestamp qui doit être interprété comme horodatage de la mutation.

## 5 Considérations de sécurité

L'enregistrement et la transmission d'annonces et des données correspondantes doivent être effectués uniquement sur la base et dans le cadre des principes juridiques en vigueur et respecter les dispositions légales en matière de protection des données. Les précautions d'usage doivent être prises afin que les données puissent être transmises sans erreur et consultées et modifiées uniquement par des personnes dûment autorisées avant, pendant et après le transfert.

La CdC publie un règlement d'utilisation sur son site Web[3]. Les conditions qui y sont stipulées doivent être respectées.

## 6 Exclusion de responsabilité/ Droits de tiers

Les normes élaborées par l'Association **eCH** et mises gratuitement à la disposition des utilisateurs ainsi que les normes de tiers adoptées, ont seulement valeur de recommandations. L'Association **eCH** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par un utilisateur sur la base des documents qu'elle met à disposition. L'utilisateur est tenu d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et au besoin de procéder aux consultations appropriées. Les normes **eCH** ne remplacent en aucun cas les consultations techniques, organisationnelles ou juridiques appropriées dans un cas concret.

Les documents, méthodes, normes, procédés ou produits référencés dans les normes **eCH** peuvent le cas échéant être protégés par des dispositions légales sur les marques, les droits d'auteur ou les brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes ou organisations détentrices des droits relève de la seule responsabilité de l'utilisateur.

Bien que l'Association **eCH** mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut fournir aucune assurance ou garantie quant à l'absence d'erreur, l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents et informations mis à disposition. La teneur des normes **eCH** peut être modifiée à tout moment sans préavis.

Toute responsabilité relative à des dommages que l'utilisateur pourrait subir par suite de l'utilisation des normes **eCH** est exclue dans les limites des réglementations applicables.

## 7 Droits de tiers

Tout auteur de normes **eCH** en conserve la propriété intellectuelle. Il s'engage toutefois à mettre gratuitement, et pour autant que ce soit possible, la propriété intellectuelle en question ou ses droits à une propriété intellectuelle de tiers à la disposition des groupes de spécialistes respectifs ainsi qu'à l'Association **eCH** pour une utilisation et un développement sans restriction dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention des auteurs **eCH** respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans restriction.

**Les normes eCH** sont complètement documentées et libres de toute restriction relevant du droit des brevets ou de droits de licence. La documentation correspondante peut être obtenue gratuitement.

Les présentes dispositions s'appliquent exclusivement aux normes élaborées par **eCH**, non aux normes ou produits de tiers auxquels il est fait référence dans les normes. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers.

## Annexe A – Références & bibliographie

- [1] eCH-0086 - UPI Compare Interface, version 1.7, eCH, <http://www.ech.ch/>
- [2] Site Web de la CdC, <http://www.zas.admin.ch> > Partenaires et Institutions > NAVS13
- [3] Site Web de la CdC, <http://www.zas.admin.ch> > Partenaires et institutions > Unique Person Identification (UPI)

## Annexe B – Collaboration & vérification

Martin Stingelin	Stingelin Informatik
Pierre-Antoine Rey	Centrale de compensation
Yann Cena	Centrale de compensation
Céline Mercier	Centrale de compensation
Alex Pavlovic	Centrale de compensation

## Annexe C – Abréviations & glossaire

AVS	Assurance-vieillesse et survivants
NAVS13	Numéro d'assuré de l'AVS
SPID	Identificateur sectoriel de personne
UPI	Base de données centrale qui gère le NAVS13
CdC	Centrale de compensation dans le domaine du 1 <sup>er</sup> pilier des assurances sociales

## Annexe D – Liste des illustrations

Figure 1: Diagramme de statut du NAVS13 .....	7
Figure 2: Modèle de données au niveau du NAVS13.....	8
Figure 3: Modèle de données dans le cadre du transfert .....	9
Figure 4: Processus pris en charge.....	11
Figure 5: Dépendances des schémas.....	22

## Annexe E – Liste des tableaux

Tableau 1: Objets associés à un type précis de mutation .....	10
Tableau 2: Les trois variantes possibles d'informations concernant les attributs démographiques d'une personne.....	13

## Annexe F – Schémas importés

Les schémas suivants sont importés dans la norme eCH-0212 -1-0.xsd:

- eCH-0044-1-0.xsd: Norme concernant les données Echange d'identifications de personne
- eCH-0058-5-0.xsd: Norme concernant les interfaces Cadre d'annonce
- eCH-0084-commons-1-4.xsd: [Annonces UPI/SPID – Types de données communs](#)

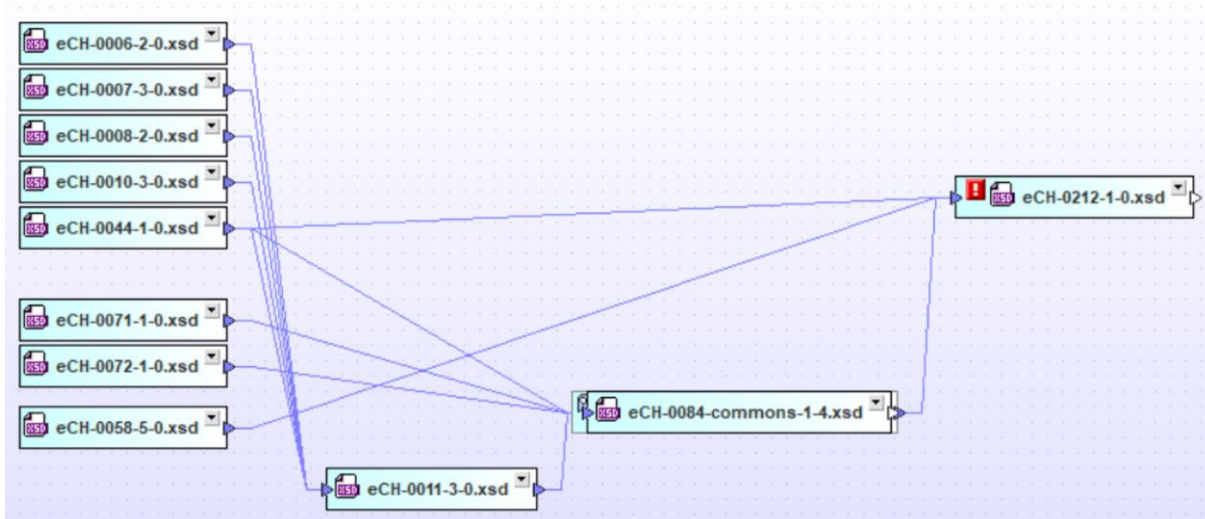


Figure 5: Dépendances des schémas